

PROVISOIRE

E/2001/SR.25
31 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2001

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 25ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 12 juillet 2001, à 15 heures

Président : M. WEHBE (République arabe syrienne) (Viceprésident)

SOMMAIRE

Assistance économique et sociale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

*En l'absence de M. Belinga-Eboutou (Cameroun),
M. Wehbe (République arabe syrienne), Vice-
Président, assume la Présidence*

La séance est ouverte à 15 h 15.

Assistance économique et sociale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (Point 5 de l'ordre du jour provisoire) (suite) (A/56/95-E.2001/85)

Réunion-débat d'un groupe d'experts sur l'aide humanitaire d'urgence aux groupes ayant des besoins spéciaux

Le Président déclare qu'il a été convenu de tenir une réunion-débat, après la présentation des exposés préliminaires d'un groupe d'experts, sur l'aide humanitaire d'urgence aux groupes ayant des besoins spéciaux. La modératrice de ce débat serait l'un des membres de ce groupe d'experts, M^{me} Carol Bellamy, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

M^{me} Bellamy (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) déclare que les quatre mécanismes essentiels établis par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et mentionnée dans le rapport du Secrétaire général (A/56/95-E.2001/85) jouent un rôle de plus en plus important dans la coordination de l'aide humanitaire apportée dans les situations d'urgence par le système des Nations Unies et les autres principaux participants à l'action humanitaire. L'un de ces acteurs, le Comité permanent interinstitutions, a joué un rôle critique en tant que principale instance de coordination.

Au cours des 10 dernières années, la nature et l'ampleur des situations d'urgence et des conflits ont changé. Les crises les plus récentes ont été causées par des conflits internes et, par exemple, en Afghanistan, la communauté internationale est confrontée à la difficulté d'avoir à coordonner l'aide humanitaire dans des régions sous contrôle d'entités non-étatiques. En Afrique de l'Ouest, le principal défi a été de recourir à la coopération régionale pour dispenser l'aide humanitaire face aux difficultés créées par les flux de réfugiés à travers les frontières et par l'utilisation d'enfants soldats. Les conflits actuels nécessitent une solution à la fois politique et humanitaire.

Le Conseil de sécurité a pris une nouvelle importance en tant que porte-parole des enfants et des

autres groupes vulnérables plongés dans des conflits armés, notamment par ses résolutions 1261 (1999) et 1314 (2000) sur la protection des enfants dans les conflits armés.

La sécurité et la protection du personnel restent l'une des préoccupations prioritaires de toutes les institutions humanitaires. Depuis 1992, plus de 300 membres du personnel des Nations Unies ont été tués, et au nombre des récentes attaques figure le meurtre d'un agent de l'UNICEF chargé de la sécurité sur le terrain en République centrafricaine. Les institutions humanitaires, y compris l'UNICEF, travaillent en étroite collaboration avec le Secrétaire général afin de répondre à ce problème critique, et il importe que les États membres assurent de toute urgence le financement de mesures de sécurité adéquates.

Les conflits armés ont amplifié la propagation du VIH/sida; la Déclaration d'engagement adoptée par l'Assemblée générale lors de sa récente session extraordinaire sur ce sujet comprenait une section consacrée spécialement au problème du VIH/sida dans les situations de conflit et de catastrophe. Il est d'une importance vitale à cet égard que l'équipe de travail interinstitutions créée récemment sur le VIH/sida et les enfants dans les conflits armés collabore étroitement avec le Comité permanent interinstitutions.

L'UNICEF est aussi l'institution des Nations Unies responsable de la sensibilisation au problème des mines; à cet égard, elle ne saurait trop recommander que l'on cherche des moyens plus systématiques de lier cette question aux activités humanitaires.

Elle tient également à attirer l'attention sur la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants, qui devrait être saisie d'un nouveau rapport sur l'impact sur eux des conflits armés. Les questions à examiner en priorité ont trait notamment à l'éducation qui, bien que n'étant pas généralement perçue comme une initiative de nature à sauver des vies humaines, revêt néanmoins une importance cruciale pour la survie et le développement de l'enfant, non seulement en lui assurant un climat de relative stabilité en pleine guerre mais aussi en lui offrant l'occasion d'acquérir des aptitudes propres à lui permettre de travailler, d'apporter un appui à sa famille et une contribution à la société et, peut-être, le moment venu, de gouverner.

En sa qualité de Modératrice du débat, elle présente les autres membres du groupe d'experts : M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; M. Jean-Michel Tauxe, Directeur des opérations, Comité international de la Croix-Rouge; M. Michael Sackett, Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident des Nations Unies pour l'Afghanistan; et M^{me} Carolyn McAskie, Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Pour **M. Lubbers** (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), la situation en Afrique de l'Ouest est symptomatique des problèmes auxquels se heurte son organisation. Il ressort de son premier voyage dans cette région qu'il faut non seulement une aide humanitaire d'urgence mais aussi des mesures afin de prévenir la répétition et l'aggravation des problèmes. L'un des facteurs les plus troublants est ce l'on peut décrire comme une culture de conflit alimentée par la soif du pouvoir, qui se traduit par certaines pratiques scandaleuses telles que le trafic des diamants et l'utilisation d'enfants soldats. Les efforts consacrés à alléger les difficultés auxquelles sont exposés les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays se trouvent compliqués par les objections soulevées par les autorités en Guinée, qui ont déclaré qu'elles ne pouvaient plus absorber de nouveaux flux de réfugiés qui, en tout état de cause, étaient soupçonnés d'abriter des groupes rebelles armés. Quoi qu'il en soit, l'UNHCR s'est efforcé de convaincre d'autoriser le maintien de l'accès à ces divers groupes et, si possible, de leur trouver des emplacements plus sûrs.

Espérant instaurer un certain degré de stabilité en améliorant le climat politique, l'UNHCR s'est adressé non seulement aux autorités guinéennes mais aussi aux représentants du Front révolutionnaire uni (FRU) en Sierra Leone, dont les incursions en Guinée sont perçues par les autorités guinéennes comme un acte de terrorisme. À la suite de divers compromis négociés sur une période de plusieurs mois, les programmes de secours bénéficient actuellement d'un certain degré de stabilité; ainsi, il a été possible d'organiser une campagne de vaccinations y compris dans les régions dominées par le FRU. Même en Sierra Leone, le paysage ravagé par la guerre s'améliore, et le gouvernement reçoit l'aide d'organes des Nations Unies ainsi que d'unités militaires du Royaume-Uni

qui dispensent un entraînement professionnel à l'armée.

Bien que la situation reste difficile, émaillée de nombreux incidents sporadiques, le FRU se montre peu à peu plus coopératif; souvent, l'armée guinéenne a plus ou moins repris le contrôle de la situation à travers tout le pays. En revanche, un nouveau problème se pose avec l'afflux de nombreux réfugiés venus du Libéria, où aucune solution politique n'est en vue.

Parmi les groupes vulnérables ayant des besoins spéciaux figurent bien entendu les femmes, surtout les mères de jeunes enfants. Il faut également tenir compte de la situation difficile des enfants soldats, qui peuvent également être perçus comme un tel groupe, de même, bien entendu, que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont les jeunes sont notamment privés de l'accès à l'éducation qui leur permettrait de gagner leur vie et de jouir de conditions de vie décentes indispensables à une paix durable et à la stabilité.

L'un des problèmes qui se pose au UNHCR tient au manque d'aide d'autres organes et institutions, y compris de ceux du système des Nations Unies, pour favoriser les chances de retour des réfugiés dans leurs foyers ou leur réimplantation dans un autre endroit. Le problème des flux de réfugiés, qui est à l'origine de la création de l'UNHCR, est une chose; mais la situation des personnes qui ont peut-être passé toute leur vie dans des camps de réfugiés, avec les risques de traite de personnes et autres crimes que cela comporte, est une tout autre question, qui devrait être prise en compte par d'autres organes du système des Nations Unies et non pas seulement par l'UNHCR.

M. Tauxe [Directeur des opérations, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)] dit que la situation en Afghanistan illustre les défis humanitaires auxquels doit faire face le CICR. Il s'est produit une résurgence des combats dans le pays et, après la dernière réunion du Groupe de soutien à l'Afghanistan, les donateurs ont exprimé la volonté de débattre avec les Talibans d'un accroissement de l'aide humanitaire dans des conditions à définir mais comprenant la nécessité pour le personnel humanitaire de travailler dans un climat de sécurité.

Outre l'intensification des combats, la sécheresse prolongée et le mouvement de centaines de milliers de nouvelles personnes déplacées ont aggravé les problèmes humanitaires qui se posent dans le pays.

Tout aussi inquiétant est la multiplication des cas de menaces proférées contre le personnel humanitaire par les deux camps impliqués dans le conflit. À ce propos, il serait bon que les Talibans traitent avec sérieux leurs promesses de sécurité. Comme il ne peut y avoir de véritable dialogue si le personnel humanitaire international ne parle que de respect des droits de l'homme alors que les Talibans ne veulent parler que de respect de l'Islam, il conviendrait de définir une nouvelle approche et de rechercher les points sur lesquels toutes les parties au différend peuvent se mettre d'accord, tels que la sécurité alimentaire pour tous et le respect des non-combattants, sur des bases de neutralité, d'indépendance et d'impartialité.

L'Afghanistan est actuellement le théâtre de la plus vaste opération du CICR, avec plus de 60 experts sur le terrain et 1 200 employés nationaux. La fourniture d'aide dans certaines régions, telles que la province de Ghor, particulièrement difficile d'accès, pose certains problèmes. Les programmes du CICR sont fondés sur une approche pragmatique, qui ne fait aucune discrimination si ce n'est pour répondre aux besoins additionnels spécifiques des femmes et des enfants. Les hôpitaux qui reçoivent l'aide du CICR offrent l'égalité d'accès et de traitement, et sa politique d'emploi profite à de nombreuses femmes. Le CICR traite également les victimes des mines, dont les femmes et les enfants représentent une forte proportion; il produit en moyenne 4 500 prothèses par an, et offre de possibilités de scolarisation à 340 enfants handicapés. Il participe également aux campagnes de vaccination de l'UNICEF et de l'OMS.

Malgré les bonnes relations qu'il entretient avec la plupart des institutions du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG), le CICR se heurte à des difficultés dues au fait que son centre de décision se trouve à Kaboul alors que les autres organisations doivent s'adresser à leur siège au Pakistan. Tout cadre stratégique et toute approche fondée sur des principes communs, s'ils sont nécessaires, doivent pouvoir non seulement traiter des questions de droits individuels, mais aussi et surtout, des questions opérationnelles plus fondamentales sur la base de méthodes d'évaluation communes et de principes humanitaires communs.

En Afrique de l'Ouest, la région tout entière reste menacée d'une nouvelle déstabilisation. En Guinée, en Sierra Leone et au Libéria, les forces gouvernementales ont à faire face à une coalition mouvante de rebelles, et

les combats se déplacent d'un pays à un autre. La situation est instable et de plus en plus empreinte de risques pour le personnel humanitaire; elle est en outre aggravée par les pressions à l'échelle mondiale suscitées par les marchés mondiaux, ainsi qu'aux niveaux régional et local par les ambitions de certains et par la présence internationale, y compris l'aide substantielle, observée dans certains pays tels que la Guinée et la Sierra Leone, quoique pratiquement inexistante au Libéria, du fait des sanctions imposées par les Nations Unies.

Les difficultés considérables auxquelles se heurte l'aide humanitaire sont liées à l'interconnexion de ces divers conflits et au problème de la sécurité du personnel humanitaire. Au nombre de ces difficultés figurent le désaccord sur le nombre de réfugiés se trouvant en Guinée; le problème de la mise en œuvre de programmes cohérents dans un contexte économiquement fragile, surtout en ce qui concerne l'aide aux groupes les plus vulnérables; l'approche intégrée des Nations Unies en Sierra Leone et le besoin d'impartialité; la planification et la mise en œuvre de l'aide sur le territoire aux mains du FRU; au Libéria, une évaluation précise de ce qui se passe réellement à Lofa et la question de savoir si la guerre a été provoquée par les sanctions économiques; et le manque d'interlocuteurs crédibles qui rend difficile l'accès à la région.

Parmi les principales activités du CICR en faveur des femmes figurent l'aide qu'il apporte à quelque 60 % des Guinéennes déplacées à l'intérieur de leur pays et la réunion d'une dizaine d'enfants par mois avec leurs familles en Sierra Leone. Les femmes ont été groupées avec succès en associations en Sierra Leone et ont reçu des intrants agricoles pour leur permettre de reprendre leur activité économique traditionnelle, et les femmes démunies ont bénéficié de soins obstétriques gratuits dans un hôpital de Freetown. Environ 60 % de toutes les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays reçoivent actuellement une aide du CICR; les femmes et les enfants représentent 80 % des personnes auxquelles il dispense des soins de santé, contre 70 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au Libéria.

Au cours de l'année écoulée, l'attention s'est portée sur la coordination de l'aide humanitaire aux réfugiés, et le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire (OCHA) ouvre une antenne à Conakry. Le CICR est reconnu de fait comme la principale

institution d'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et a signé un accord pour l'acheminement de l'aide alimentaire avec le Programme alimentaire mondial (PAM). Les mécanismes de coordination sont déjà en place en Sierra Leone. Les Nations Unies sont en train de créer des mécanismes similaires au Libéria, mais la situation est assez délicate car l'Organisation encourage la coordination en même temps qu'elle préconise des sanctions, et c'est pourquoi le CICR, malgré son désir de coopérer, pourrait juger utile de garder ses distances.

M. Sackett (Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident des Nations Unies pour l'Afghanistan) souligne que maintenant que les combats se livrent Afghans contre Afghans, le conflit s'est fait plus acharné et plus meurtrier, et ce sont les civils qui en supportent le plus les conséquences. Malheureusement, la tactique de la terre brûlée, les bombardements aveugles de populations civiles et les violations généralisées des droits de l'homme, y compris les massacres et les exécutions arbitraires, abondent, la guerre et la sécheresse aggravant les effets de la pauvreté et s'accompagnant de violations des droits des Afghans, en particulier des femmes et des filles.

Les mécanismes traditionnels utilisés pour faire face à cette situation ont atteint leur point de rupture, et la vulnérabilité est plus grave que jamais. La plupart des Afghans vivent de revenus pitoyables, et quelque trois millions d'entre eux ne subsistent que grâce à l'aide de la communauté internationale. En même temps, face à l'insuffisance de l'aide et de l'action humanitaire, la maladie et la faim résultant de l'action conjuguée de la sécheresse et du conflit font également de nombreuses victimes. L'interdiction de la culture du pavot, qui est un fait positif en soi, a eu néanmoins un impact négatif sur les travailleurs ruraux et les petits exploitants, dont beaucoup sont lourdement endettés envers les trafiquants de drogue. Par ailleurs, le réfugiés afghans se heurtent à un environnement de plus en plus hostile dans les pays voisins.

Le triage effectué pour la distribution de l'aide humanitaire, qui est le lot quotidien du personnel chargé de cette distribution, oblige à définir de grandes catégories, ce qui a donné naissance à une nouvelle expression, les « personnes coincées à l'intérieur de leur propre pays », n'ayant au mieux qu'une faible possibilité de satisfaire leurs besoins essentiels sans

pour autant pouvoir solliciter une aide extérieure. La plupart des Afghans qui n'appartiennent pas à l'armée ou aux restes de l'appareil de l'État ont chaque jour besoin d'aide pour survivre.

Si l'aide, actuellement estimée à US\$ 800 000 par jour, n'est pas négligeable, il reste des lacunes dont certaines pourraient être comblées par un surcroît de produits alimentaires et non alimentaires dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'aide dans leurs régions d'origine afin de stabiliser ces populations. Cependant, d'autres insuffisances sont plus difficiles à pallier, et l'éducation et les services agricoles pourraient être des éléments clefs de l'investissement dans le relèvement à plus long terme.

Face à une situation aussi alarmante, il n'y a pas de panacée. Il est essentiel de saisir chaque occasion d'agir avec les communautés et avec les éléments plus modérés des autorités talibanes. Il importe que les donateurs s'efforcent de soutenir l'interdiction imposée par les Talibans à la culture du pavot et d'apporter une aide au développement à plus long terme comme expression plus créative de la politique de la carotte et du bâton si l'on veut pouvoir sortir de l'impasse actuelle.

M. Tandar (Observateur pour l'Afghanistan) remercie tous les donateurs d'aide humanitaire qui ont participé aux travaux de ce groupe d'experts, sans l'aide desquels le peuple afghan se trouverait dans une situation encore plus désastreuse. Actuellement, le CICR fait partie du paysage afghan, et les organes des Nations Unies, notamment l'UNICEF, ont renforcé leur présence dans le pays depuis 1992. Cela dit, il ne lui paraît pas que le contact avec les deux camps soit l'approche idéale. Il ne faut pas laisser les Talibans utiliser l'aide humanitaire pour poursuivre leurs objectifs militaires et politiques. Il est étonné d'entendre que des problèmes se posent des deux côtés et demande exactement quels sont les problèmes qui se sont posés sur le territoire sous contrôle de l'État, avec indication des lieux et dates.

Souhaitant la bienvenue au nouveau Coordonnateur des Nations Unies pour l'Afghanistan, il réaffirme l'appui de son gouvernement, malgré les insuffisances du passé, notamment en ce qui concerne l'aide humanitaire aux personnes déplacées dans la partie du pays contrôlée par l'État. Les routes et les ponts sont en reconstruction, et les écoles rouvrent leurs portes pour préparer l'avenir des populations. Il

tient à rappeler au Directeur exécutif de l'UNICEF que son appel au Fonds pour qu'il collabore plus directement avec les écoles primaires de filles est toujours sans réponse. Le Conseil ne doit pas se laisser tromper par l'interdiction de la culture du pavot lancée par les Talibans; d'énormes stocks ont été accumulés, et lorsqu'ils seront épuisés, la culture reprendra.

Il est consternant d'entendre que le CICR emploie actuellement 35 femmes alors que, avant les Talibans, des milliers de filles étaient inscrites dans les écoles et que la moitié des fonctionnaires étaient des femmes. En réponse à l'appel de l'UNICEF en faveur d'un cessez-le-feu de six mois pour permettre à l'aide humanitaire de parvenir au peuple afghan, en particulier aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, l'État afghan, reconnaissant que la guerre est la cause de la souffrance de la population, s'est déclaré prêt à proclamer un cessez-le-feu immédiat et permanent, proposition rejetée catégoriquement par les Talibans. Face à la multiplication des zones de conflit en Afghanistan, la défense de la population est un acte légitime reconnu par le droit international. Le peuple afghan en a assez des pratiques médiévales des Talibans, qui entachent l'histoire de leur pays.

M. Mussain (Observateur pour l'Iraq) exprime la gratitude de sa délégation aux membres du groupe d'experts et déclare que les catastrophes et les crises politiques sont parfois plus destructrices que les catastrophes naturelles. Il n'en veut pour exemple que les sanctions économiques imposées à l'Iraq qui, d'après le rapport de l'UNICEF de 1997, tue de grands nombres d'enfants. D'autres institutions humanitaires et ONG ont adressé des mises en garde similaires, de même que la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, qui a déclaré que ces sanctions ne sont rien moins qu'un acte de génocide. Comment l'ONU peut-elle rester indifférente et sans réaction devant ce crime contre l'humanité commis en violation flagrante de sa Charte?

D'après le rapport de l'UNHCR, plus d'un million de personnes ont fui l'Iraq, dont plus de 85 % pour des raisons économiques. Que fait à cet égard le Conseil économique et social – dont deux membres appuient effectivement ces sanctions? Comment le Directeur exécutif de l'UNICEF peut assister au massacre d'enfants sans réagir? Il a été déclaré en 1999 depuis cette même tribune que plus de deux millions d'enfants avaient péri par suite des conflits militaires à travers le monde. Or, l'Iraq, avec ses 24 millions

d'habitants, a perdu un demi-million d'enfants du seul fait de ces sanctions économiques. L'aide humanitaire ne peut résoudre à elle seule la catastrophe qui s'est abattue sur le peuple iraquin. Une nouvelle crise a éclaté avec les suites de la guerre du Golfe, et alors même que les bombardements aériens se poursuivent, les Nations Unies n'affichent aucune réaction au fait que les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni, en suspendant l'aide alimentaire à l'Iraq, se montrent déterminés à commettre un acte de génocide envers le peuple iraquin.

Les contrats commerciaux ne répondent qu'en moitié aux besoins réels de l'Iraq, alors même que US\$ 11 milliards sont disponibles à la Banque nationale de Paris pour financer des contrats d'aide humanitaire à l'Iraq. Il en appelle à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités et condamne ce génocide prolongé.

M. Hastings (États-Unis) a trouvé les exposés sur les besoins humanitaires de l'Afghanistan et de l'Afrique de l'Ouest très édifiants. Il félicite M. Lubbers d'avoir réalisé très tôt dans l'exécution de son mandat qu'il importait de visiter l'Afrique de l'Ouest, suscitant ainsi une plus ample réponse humanitaire. La situation s'améliore mais les organisations internationales se doivent de retenir l'attention sur les besoins de l'Afrique de l'Ouest et de veiller à ce que les pays donateurs répondent en temps voulu et efficacement à ces besoins afin de soutenir les travaux du personnel sur le terrain.

L'action menée par l'OCHA en Sierra Leone est louable et représentative du type de mission que l'on attend de lui. L'orateur se félicite de l'ouverture du bureau de Conakry, qui desservira l'ensemble de la sous-région. Toutefois, alors que la situation se stabilisait en Sierra Leone, elle s'est envenimée au Libéria. Il partage totalement le point de vue du Secrétaire général, qui estime que le moment n'est pas encore venu de rapatrier en Sierra Leone les personnes réfugiées en Guinée. Il faut d'abord s'assurer que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est en pleine exécution dans tout le pays, que le gouvernement légitime exerce son autorité sur tout le territoire abandonné par le FRU et que les personnes déplacées à l'intérieur du pays ont pu regagner leurs foyers en toute sécurité et en toute dignité.

Les paramètres de sa délégation sont sensiblement plus larges en ce qui concerne la crise véritablement massive que traverse l'Afghanistan. Lors de la planification, de la coordination et de la mobilisation des ressources, il faut également tenir compte des 2,5 millions de réfugiés afghans au Pakistan et en Iran qui, depuis deux décennies leur servent généreusement de terre d'asile. Comme l'a montré ce groupe d'experts, les troubles constants et le manque de coopération croissant des autorités afghanes posent un véritable problème de survie à de vastes multitudes d'Afghans. Sa délégation exhorte tous les donateurs à répondre généreusement à l'appel en faveur d'un afflux massif de ressources et les pays de premier asile à continuer de faire preuve de générosité et de modération. En Afghanistan non plus, le moment n'est pas encore venu d'entreprendre un rapatriement massif de réfugiés. En revanche, la communauté internationale devrait s'efforcer, par l'entremise des Nations Unies, de stabiliser la situation et de laisser pour un stade ultérieur l'examen de la question d'un éventuel rapatriement des réfugiés.

Pour **M. Verbeek** (Pays-Bas), la question fondamentale est de savoir comment passer de la crise humanitaire à une situation viable. La notion d'approche intégrée, qui implique l'examen des causes des crises ainsi que la façon dont elles doivent être traitées, et la notion cruciale de participation sont un pas dans la bonne direction. Il demande au Haut Commissaire pour les réfugiés et au représentant du CICR s'ils ont recherché des partenaires locaux, notamment des femmes, dans la communauté. Il aimerait également savoir s'ils cherchent à développer une approche plus régionale. Cela serait particulièrement utile en Afrique de l'Ouest, où le Groupe de contrôle du cessez-le-feu dans la Communauté économique (ECOMOG) a déjà donné l'exemple. Des efforts sont-ils faits, à travers des contacts avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), pour faire en sorte que l'action de la communauté internationale ait le soutien des dirigeants africains? La question sous-jacente est de savoir pendant combien de temps la communauté internationale devra continuer d'assumer la charge de tant de crises humanitaires à la fois.

M. Payot (Observateur pour la Belgique), prenant la parole au nom de l'Union européenne, déclare que l'Union s'inquiète particulièrement de la situation en Afghanistan, notamment des besoins des

femmes dans les régions contrôlées par les Talibans. L'aide humanitaire accordée par l'Union vise principalement des femmes et les enfants. Il aimerait avoir davantage de renseignements sur les conditions de vie des femmes en Afghanistan depuis que tout travail leur a été interdit : reçoivent-elles des soins de santé adéquats, et qu'est-ce qui est fait en ce qui concerne l'éducation des filles.

En Afrique de l'Ouest, notamment en Sierra Leone, la situation des enfants est catastrophique. Des milliers d'enfants sont enrôlés dans les forces armées et engagés directement dans le conflit. La Commission européenne, en coopération avec l'UNICEF, envisage d'établir une base de données afin d'améliorer les informations sur les enfants soldats. Il aimerait savoir où en sont les choses à cet égard. Il s'inquiète également de l'exploitation sexuelle des enfants de la région et demande ce qui est fait pour y remédier. Les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan et en Afrique de l'Ouest, qui sont environ un million, pour la plupart des femmes et des enfants, ont tous des besoins spéciaux.

M. Lubbers [Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)] déclare que son bureau a effectivement des partenaires locaux, en particulier des groupes de la société civile. Dans nombre de situations difficiles, la solution au problème n'est pas dans des négociations politiques mais dans la présence de groupes de la société civile et dans leurs priorités. L'UNHCR a des contacts réguliers avec les dirigeants politiques régionaux, notamment en Afrique de l'Ouest. Il a des liens particuliers avec l'OUA et a consulté personnellement plusieurs dirigeants africains. Ces contacts, non seulement au niveau diplomatique mais aussi avec les ONG et d'autres groupes de la société civile, sont effectivement un élément du cadre institutionnel.

M. Tauxe [Directeur des opérations, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)], répondant aux questions de l'observateur pour l'Afghanistan, déclare qu'il s'est posé des problèmes avec les commandants locaux pour la sécurité et il remercie le gouvernement de son offre d'intervention. Son organisation a déjà pris contact avec les autorités de la région de Faisabad. Elle a également contacté les autorités talibanes. En fait, la situation des représentants sur le terrain est compliquée. Il reconnaît que le nombre de personnes qui peuvent être envoyées est très faible, mais il est heureux de pouvoir annoncer

que parmi ces personnes figurent des spécialistes de la santé féminine et des orthopédistes. Il se pose de très graves problèmes d'emploi pour les femmes. Il indique clairement qu'en Afghanistan, le CICR a parlé à toutes les parties en cause, c'est-à-dire au gouvernement et aux Talibans. La méthode de travail du CICR l'oblige à obtenir des garanties de toutes les parties en présence pour pouvoir opérer sur le terrain.

En réponse à la question du représentant des Pays-Bas au sujet des partenaires locaux, il précise que le CICR a la chance de pouvoir s'adresser aux sociétés locales de la Croix-Rouge dans presque toutes les régions du monde. Le CICR s'est efforcé d'obtenir la participation du Croissant-Rouge en Afghanistan à l'échelle nationale, et un bon réseau est en train de se constituer. En Afrique de l'Ouest, son principal partenaire est la Société nationale de la Croix-Rouge. Il coopère également de façon étroite avec les organisations politiques régionales. Depuis les années 1990, il enseigne le droit international humanitaire aux troupes de maintien de la paix de l'ECOMOG. Quant à la réponse internationale aux crises humanitaires de plus en plus nombreuses, la communauté internationale et, en particulier, ses éléments les plus riches, doivent comprendre qu'il leur faut faire davantage. Sa réponse à la question du représentant des Pays-Bas est que le monde doit continuer à investir – et il utilise ce terme judicieusement – dans l'action humanitaire s'il veut éviter d'avoir à faire face à des difficultés encore plus graves à l'avenir.

M. Sackett (Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident des Nations Unies pour l'Afghanistan) dit qu'il aurait dû indiquer l'ampleur de l'engagement dont font déjà preuve les communautés locales afghanes dans l'action humanitaire. Ainsi, dans les régions rurales frappées par la sécheresse, il a pu constater de lui-même comment les éléments plus aisés de la communauté venaient en aide à ceux qui n'avaient plus rien. Il est parfaitement convaincu de l'importance de faire appel aux ressources locales. Quant à ce qui est encore possible de faire pour les femmes et les filles, il regrette que cette question ne lui ait pas été posée 18 mois auparavant. En ce qui concerne les progrès possibles dans les régions sous contrôle des Talibans dans les domaines de l'éducation des filles et des activités rémunératrices pour les femmes, les institutions des Nations Unies ont actuellement trois activités en cours : le programme de vente de pain pour les veuves démunies, subventionné

par le PAM; certains programmes de développement communautaire ou générateurs de revenus pour les femmes dans les centres urbains, gérés par HABITAT; et la poursuite des efforts courageux de l'UNICEF pour assurer le fonctionnement d'écoles de filles dans certains camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Certaines personnes à des postes de décision essaient encore de résister aux tentatives visant à imposer de nouvelles restrictions. Le système des Nations Unies doit tirer parti des possibilités qui demeurent et aller de l'avant dans toute la mesure du possible.

M^{me} McAskie [Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)], répondant à la question du représentant des États-Unis, déclare que l'OCHA pourrait jouer un précieux rôle de coordination en aidant à établir une base d'informations commune pour les trois pays en cause dans le conflit régional. Les décisions fondées sur des informations incomplètes ont profondément perturbé les activités humanitaires en cours. L'OCHA peut également participer à la coordination de l'action humanitaire avec l'action politique et le travail de maintien de l'ordre des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Un bureau a été ouvert pour l'Afrique de l'Ouest, et un représentant spécial du Secrétaire général a été nommé. L'OCHA ne devrait intervenir que lorsqu'il peut jouer un rôle utile et pratique à l'appui des opérations humanitaires.

M. McGill (Canada) souligne que l'intensification du ciblage des civils a engendré une prolifération de groupes ayant des besoins spéciaux. En ce qui concerne la différence que pourrait représenter la réponse de la communauté internationale à ces besoins spéciaux, il demande si l'on a songé à intégrer la perspective hommes-femmes aux enseignements tirés des opérations humanitaires. Sur la question des partenariats locaux, il demande dans quelle mesure les institutions représentées au sein du groupe d'experts ont cherché à inclure les femmes et les enfants comme participants à la conception et à l'exécution des programmes et projets humanitaires. L'intégration des enfants à ce processus représenterait un progrès dans la recherche de solutions à plus long terme. Enfin, il aimeraient savoir dans quelle mesure les institutions représentées au sein de ce groupe préparent leur personnel de terrain à faire face aux besoins spéciaux des victimes de la violence sexuelle, qui est un élément

particulièrement déplorable du conflit en Afrique de l'Ouest.

Pour **M. Hussain** (Pakistan), l'impression qui se dégage des exposés est que nul n'est vraiment chargé de décider de la façon dont doit être traitée la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il ne semble pas qu'il y ait de processus réglementaire centralisé qui permette de déterminer lesquelles de ces personnes il faut aider et lesquelles il faut laisser sans aide. Il est clairement nécessaire de fixer des règles et de définir une politique uniforme. Son gouvernement est particulièrement préoccupé par ce problème car il se trouve devant une situation dans un pays voisin où des groupes qui avaient commencé par être déplacés à l'intérieur de leur pays se retrouvent par la suite en situation de réfugiés. Il note également que les déclarations de certains membres du groupe d'experts avaient des accents clairement politiques. L'importance accordée aux droits de l'homme semble varier d'un cas à l'autre. Parfois, cette importance est excessive, et il se demande si les institutions humanitaires ne sont pas en train de céder aux pressions de certains pays donateurs qui ne sont pas prêts à intervenir eux-mêmes mais essaient d'utiliser la situation des droits de l'homme comme excuse.

Il est reconnaissant au représentant des États-Unis d'avoir souligné la dimension régionale de la situation en Afghanistan. Il note toutefois que le chiffre exact des réfugiés afghans dans les pays voisins approche les 4 millions. Il est heureux d'entendre les compliments adressés à ces pays pour leur contribution, mais s'ils doivent continuer d'assumer cette responsabilité, il va falloir qu'ils reçoivent une aide. Il faut persuader les autorités afghanes de créer des conditions propices au retour des réfugiés afin que l'on puisse voir une issue à la crise. La question de savoir pendant combien de temps peut se poursuivre l'aide humanitaire est particulièrement pertinente dans les pays d'accueil. Les institutions humanitaires qui se concentrent sur les questions opérationnelles concrètes sont celles qui réussissent le mieux. Aucun pays aux prises avec une crise humanitaire ne peut réellement s'opposer à l'arrivée de l'aide.

M. Kelly (Royaume-Uni) déclare que les membres du groupe d'experts ont clairement décrit l'ampleur des défis auxquels se trouve confronté la communauté internationale lorsqu'il s'agit de dispenser une aide aux groupes vulnérables. L'une des plus importantes des questions générales débattues est celle

de la sécurité et de la protection du personnel humanitaire. Il est généralement admis que la sécurité est l'une des grandes priorités et que son financement doit être assuré sur des bases plus solides et plus prévisibles. Il a cru comprendre que les diverses institutions des Nations Unies et le Bureau du coordinateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD) sont en train de revoir les dispositions actuelles et il aimerait savoir où ils en sont et quand le Conseil peut espérer entendre leurs conclusions. Son gouvernement a achevé récemment sa propre analyse des dispositions en matière de sécurité de manière à bien cerner où se trouvent les lacunes et ce qui pourrait se faire pour les combler au mieux. Cette étude a été effectuée avec l'entièvre coopération du Secrétariat des Nations Unies. Le Royaume-Uni a perdu récemment plusieurs de ses ressortissants qui travaillaient à diverses missions humanitaires des Nations Unies, et il tient donc beaucoup à ce que des améliorations soient apportées de toute urgence à la sécurité.

Sa délégation partage le point de vue des précédents orateurs qui ont souligné l'importance d'une approche régionale pour beaucoup de ces questions. Cette question a été soulevée dans le rapport du Groupe de travail interinstitutions pour l'Afrique de l'Ouest examiné récemment à New York, qui recommandait la création d'un Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Cette proposition devrait être sérieusement examinée. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'il importe de définir clairement le partage des rôles et des responsabilités respectivement entre un tel bureau, les bureaux de pays dont disposent déjà les Nations Unies et les représentants spéciaux du Secrétaire général présents dans la région. Il est également essentiel de renforcer l'aptitude des organisations régionales à participer, avec le plein appui des institutions financières, à la conception et la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR).

Enfin, il tient à souligner la nécessité d'intégrer les programmes de déminage dans le cadre plus large des priorités humanitaires. Cette intégration est particulièrement importante pour les groupes vulnérables, par exemple, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui regagnent leurs foyers dans des régions minées. Les événements survenus dans la zone de sécurité provisoire qui sépare

l'Éthiopie de l'Érythrée illustrent bien la nécessité d'une meilleure coordination entre l'OCHA et le Service de l'action antimines des Nations Unies (UNMAS).

M^{me} Fahlen (Observateur pour la Suède) estime que la nécessité d'adopter une approche régionale s'applique aussi bien aux donateurs qu'aux institutions humanitaires. Les besoins changent au fil du temps, et les donateurs doivent en être conscients pour pouvoir y répondre avec un financement approprié. Pour pouvoir renforcer la coordination à la fois aux niveaux national et régional, il importe que l'OCHA dispose de ressources tant humaines que financières adéquates. La coordination exige notamment une meilleure compréhension de la situation et des besoins des populations vulnérables. Dans son rapport, le Secrétaire général a décrit l'effort collectif, mentionné par le représentant du CICR, entrepris pour favoriser une meilleure compréhension par le biais de leçons communes et d'un meilleur suivi.

La question de l'accès est étroitement liée à celle, mentionnée par le représentant du Royaume-Uni, de la sécurité des travailleurs humanitaires. Elle aimerait avoir d'autres échos de leur expérience de la négociation d'un accès protégé de la part des membres du groupe d'experts.

Sa délégation partage pleinement la volonté de l'UNICEF d'intégrer l'éducation à la réponse humanitaire aux situations de crise dans lesquelles se trouvent plongés des enfants. L'Assemblée générale prévoit pour septembre 2001 une session extraordinaire sur les enfants, mais il serait utile que le Conseil songe également aux moyens de faire mieux comprendre la situation des enfants à travers des évaluations de l'impact des programmes sur les enfants. On a besoin de chiffres précis et de nouvelles analyses des effets des conflits violents sur les enfants. Elle remarque que le chiffre de 300 000 donné pour le nombre d'enfants soldats en juin 2001 est le même que celui publié de nombreuses années auparavant dans le rapport de Graça Machel, quoiqu'il doive sûrement s'agir d'autres enfants.

Enfin, s'agissant des programmes de DDR, elle fait valoir que le programme exécuté en Sierra Leone doit être étroitement lié à l'effort de réconciliation. Elle aimerait entendre les suggestions des membres du groupe d'experts sur les moyens d'établir un tel lien.

M. Cambiaso (Italie) déclare que la logistique de la survie au jour le jour dans les camps de réfugiés fait inévitablement perdre en partie de vue l'importance de la mise en œuvre de solutions à plus long terme. Il faut honnêteté et courage pour identifier les véritables causes économiques et politiques des crises.

M^{me} McAskie [Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)], répondant à une question du représentant du Pakistan, indique que toutes les institutions participent à l'action en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et que le Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies leur sert de centre nerveux.

Elle invite le représentant du Canada à se reporter à l'Examen à mi-parcours de l'Appel interinstitutions unifié pour les pays de la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale qui fait état d'actions sexospécifiques de la part de diverses institutions. Le suivi de la Déclaration de politique générale pour l'intégration de la perspective hommes-femmes à l'aide humanitaire, adoptée par le Comité permanent interinstitutions, pourrait être discuté de façon plus concrète à un stade ultérieur.

M. Sackett (Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident des Nations Unies pour l'Afghanistan) signale que certaines institutions ont une approche régionale plus marquée que d'autres à l'égard des situations d'urgence complexes, approche qui présente de nombreux inconvénients.

Bien que l'équipe des Nations Unies se voie encore refuser l'accès humanitaire dans de nombreuses régions de l'Afghanistan, on peut tirer des leçons de la façon dont elle a réussi à négocier la sécurité d'accès dans certains endroits. Un dispositif professionnel de sécurité, la négociation d'un protocole de sécurité avec les responsables et la participation active des coordonnateurs locaux de la sécurité ont tous joué un rôle vital.

M. Tauxe [Comité international de la Croix-Rouge (CICR)] déclare que bien qu'il n'ait jamais entendu l'expression « personnes bloquées à l'intérieur de leur pays », il est généralement reconnu que les personnes qui souffrent le plus sont celles qui ne peuvent exercer leur droit de fuir le conflit armé. Dans la province afghane de Ghor, le CICR s'efforce actuellement d'empêcher le déplacement d'environ un demi-million de personnes.

Bien que la présence de spécialistes du traitement de la violence sexuelle commence à se faire sentir sur le terrain, les équipes du CICR ne sont toujours pas pleinement équipées pour traiter le traumatisme psychologique et physique subi par les victimes.

Pour pouvoir négocier la sécurité d'accès pour l'aide humanitaire dans des situations d'urgence de plus en plus complexes (généralement caractérisées par l'absence d'agents internationaux de maintien de la paix), il est essentiel d'engager un dialogue avec toutes les parties en cause – même, si regrettable que cela puisse paraître, avec des éléments terroristes ou criminels.

M. Lubbers [Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)] s'associe pleinement aux commentaires de l'observateur pour la Suède en ce qui concerne la réinsertion des enfants soldats démobilisés.

Évoquant une question soulevée par le représentant du Royaume-Uni, il précise qu'une approche commune des coûts de la sécurité est en place, mais que des désaccords persistent sur le point de savoir si les fonds devraient ou non venir du budget ordinaire. Il espère que les donateurs seront plus généreux.

Il estime, comme le représentant du Pakistan, qu'il faut effectivement une approche commune pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et il espère que le Conseil, dans ses conclusions, exprimera son appui à des programmes « synergiques » à l'égard de ces personnes. (De tels programmes nécessiteraient clairement l'approbation des gouvernements concernés, afin d'éviter les épineuses questions de souveraineté).

Il ne peut y avoir de réelle séparation entre l'aide humanitaire et la politique. Face à tous les appels en faveur d'une action préventive, on ne peut rester silencieux sur les causes des flux de réfugiés.

Nul ne doute de l'importance du traitement de la violence sexuelle. Ce qui est en doute, compte tenu de la réduction d'effectif de l'UNHCR, c'est le financement. On continue de noter un écart inquiétant entre les appels à l'action et la volonté politique de fournir les fonds nécessaires.

M. Alfeld (Afrique du Sud), après avoir rendu hommage au personnel humanitaire pour l'excellent travail qu'il accomplit dans des situations difficiles et

souvent très dangereuses, déclare que sa délégation appuie pleinement tout ce qui est fait pour renforcer la sécurité de ce personnel et négocier l'établissement de corridors de sécurité dans les situations de crise – question particulièrement brûlante en Afrique de l'Ouest. Sa délégation estime également que les agents humanitaires devraient pouvoir participer aux négociations pour la recherche de solutions politiques. Elle souhaiterait en savoir davantage sur la nécessité d'associer les acteurs non-étatiques aux situations d'urgence complexes.

Les classifications purement artificielles des personnes en « personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays », « personnes bloquées à l'intérieur de leur pays », « réfugiés » ou « demandeurs d'asile » ne facilitent pas toujours les choses et peuvent même freiner la recherche de solutions durables. Lorsque des personnes cessent d'être classées comme déplacées à l'intérieur de leur propre pays, il reste encore à assurer leur réinsertion. Il serait donc bon de définir des approches plus souples à l'égard des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité.

M. Camara (Observateur pour la Guinée) souligne que, depuis plus de dix ans, les Guinéens accueillent dans leurs foyers des personnes ayant fui les conflits armés de Sierra Leone et du Libéria, partageant avec elles leur nourriture et leurs autres ressources. La Guinée compte actuellement jusqu'à un million de ces réfugiés, et le pays est également exposé à des attaques d'éléments rebelles sur ses propres villages, avec ce que cela comporte de dommages pour l'environnement. L'UNHCR a aidé à ouvrir des camps de réfugiés, mais le problème est d'une telle ampleur que le pays a un besoin urgent d'aide internationale, y compris pour les rapatriements volontaires.

M. Hirata (Japon) dit que sa délégation aimerait avoir quelques renseignements complémentaires sur le renforcement prévu de l'OCHA. Il voudrait lui-même savoir s'il a été organisé des opérations de maintien de la paix pour protéger le personnel humanitaire et si ce dernier a jamais participé à des négociations entre les belligérants sur les questions de sécurité.

M. Oedraogo (Burkina Faso) déclare que sa délégation est sensible aux efforts de la communauté internationale pour tenter de résoudre les crises qui déchirent l'Afrique de l'Ouest. Il s'inquiète toutefois des délais d'acheminement de l'aide humanitaire, en particulier vers les communautés locales du Burkina

Faso. Il aimerait savoir si l'UNHCR a l'intention de poursuivre son action dans la région, compte tenu de la fermeture prévue de certains de ses bureaux extérieurs. Il serait bon également que les membres du groupe d'experts expliquent leurs positions en ce qui concerne les retours massifs et forcés de réfugiés, dont l'impact se fait particulièrement sentir sur les femmes et les enfants.

Le **Dr. Leus** [Organisation mondiale de la santé (OMS)] souligne que, bien que la santé soit principalement du ressort de son organisation, d'autres institutions pourraient également l'utiliser comme exemple en tirant parti de l'accès humanitaire négocié exclusivement à l'intention du personnel de santé. Trop souvent, les décès se produisent non pas comme le résultat direct de situations d'urgence complexes mais par suite de causes ou de maladies facilement évitables. De nombreux décès surviennent également lors de grossesses ou d'accouchements. En coopération avec l'UNICEF et Rotary International, l'OMS réussi à étendre la vaccination contre la poliomyélite malgré le conflit armé, même en Afrique de l'Ouest. En Afghanistan, elle a obtenu un taux de couverture particulièrement élevé et peut fournir des données ventilées par sexe. Il est donc faux de penser que les institutions n'ont rien pu faire ou n'ont rien fait sur le terrain.

M^{me} Bellamy (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) affirme l'attachement de l'UNICEF aux initiatives d'éducation pour les filles et de vaccination, notamment à celles lancées avec beaucoup de difficulté en Afghanistan. Il serait souhaitable de pouvoir compter sur la présence d'un plus grand nombre de partenaires humanitaires dans le pays; à cet égard, elle tient à remercier le gouvernement du Royaume-Uni d'avoir modifié sa position concernant la participation de ressortissants britanniques.

Étant donné la nécessité d'assurer le financement de l'aide humanitaire en Afrique de l'Ouest, on ne peut que regretter que beaucoup des pays concernés ne figurent pas sur la liste des pays visés par les donateurs.

Au niveau régional, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) mènent une action importante pour la démobilisation des enfants soldats.

Comme le représentant de la Belgique, elle estime qu'il est essentiel de combattre la violence sexuelle contre les femmes et les filles dans les situations de crise. Cela implique que l'on empêche les viols dans les camps de réfugiés (et partout ailleurs où ils se produisent) et que l'on offre de nouvelles possibilités économiques pour les travailleuses du sexe. Il faut également un renforcement des capacités et l'établissement de normes pour combattre le VIH/sida dans les crises humanitaires.

En ce qui concerne la sécurité, une formule de partage des charges vient d'être convenues avec le Contrôleur des Nations Unies, mais il reste encore à mobiliser les fonds nécessaires. Bien que le Département des opérations de maintien de la paix n'ait pas dans son mandat de protéger le personnel humanitaire, cette protection est parfois dispensée à ce personnel dans les situations de crise.

Elle tient à assurer l'observateur pour la Suède de la réelle détermination à améliorer la qualité des données fournies aux agents humanitaires.

Répondant au représentant du Japon, elle souligne que le rapport du Secrétaire général ne fait aucune référence à un éventuel renforcement de l'OCHA.

Pour des raisons de logistique, il est nécessaire de traiter avec les agents non-étatiques afin d'assurer l'acheminement des vaccins, de l'eau et d'autres fournitures aux populations qui en ont besoin.

En sa qualité de Modérateur du groupe d'experts, elle remercie tous les participants de ce débat particulièrement fructueux.

La séance est levée à 18 heures.